

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre **La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Guy TESSIER, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

Et **La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence**, représentée par son Président, Monsieur Jacques PFISTER, Palais de la Bourse – BP 1856 – 13222 MARSEILLE CEDEX 01.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Lieu emblématique de l'innovation technologique sur le territoire et lieu de rencontres et d'échanges, le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert participe chaque année aux Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie organisées par la CCI Marseille Provence sur le site du Technopôle.

Les Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie (format d'une demi-journée) sont destinées aux chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux. Elles ont pour objectif de faire le point sur un savoir-faire, une technologie spécifique ou sur une problématique liée à l'entreprise.

Les objectifs des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie :

- aider les entreprises à développer des réseaux d'affaires en générant des occasions de business entre les acteurs du développement économique local (entreprises, créateurs d'entreprises innovantes, laboratoires de recherches, ...),
- agir pour développer la notoriété des entreprises innovantes,
- informer et sensibiliser 100 à 150 participants majoritairement issues de TPE/PME de l'industrie.

Deux manifestations sont programmées en 2015. Un comité de pilotage mixte MPM et CCIMP se réunira pour définir le contenu définitif après confirmation de l'octroi de la subvention. A ce jour, les thématiques sont déjà ciblées en relation notamment avec les French Tech Weeks du mois d'octobre 2015 autour des concepts des Smartcity/smartgrid et le financement des entreprises.

Conférences programmées :

- 13 Octobre 2015 dans le cadre des French Tech Weeks : « Le nouveau standard du BIM (Business Information Modeling ou Maquette numérique du Bâtiment) » et les conséquences de sa généralisation au sein des marchés publics pour les PME (BTP, bureau d'études, architectes, etc)
- Décembre 2015 : thème en cours de définition par comité de pilotage (orienté sur le financement des entreprises)

Le budget prévisionnel de ces deux manifestations est de 19 600 euros.

Il est proposé en 2015 une subvention de 4 000 euros pour l'organisation de deux Rencontres de l'Innovation sur le site du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

Article 2 : Les engagements de la CCI Marseille Provence

La CCI Marseille Provence s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion des Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie et en particulier :

- ◆ Associer Marseille Provence Métropole au contenu des « Rencontres de l'Innovation et de l'Industrie ».
- ◆ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ◆ Mention de la Communauté urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.
- ◆ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel des Rencontres de l'Innovation s'élève à 19 600 Euros TTC.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 4 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 4 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de la CCI Marseille Provence de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation des Rencontres de l'Innovation, une subvention d'un montant de 4 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à la CCI Marseille Provence sera versé sur appel de fonds de l'intéressé.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour la CCI Marseille Provence
Le Président

Guy TEISSIER

Jacques PFISTER